

Aide au développement des entreprises de l'ESS

CA BETHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE

Présentation du dispositif

- La Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane soutient le développement des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Ce dispositif financier a pour objectifs de :
 - favoriser l'émergence de projets d'activités et de services,
 - soutenir les projets innovants et d'expérimentation sociale,
 - contribuer au développement de l'économie sociale et solidaire,
- Les projets subventionnés doivent être créateurs d'emplois (en CDI temps plein, création de 1 à 4 emplois sur 3 ans) et d'investissements (conditions cumulatives).
- Sont éligibles les entreprises :
 - société de capitaux (SARL, SA, SAS, ...) ayant obtenu l'agrément ESUS (entreprise solidaire d'utilité sociale),
 - entreprise coopérative,
 - association ayant une activité économique,
 - structure de l'insertion par l'activité économique,
 - un groupement d'employeurs.
- Sont retenues les dépenses liées :
 - aux investissements : matériels de production, de bureautique et d'informatique nécessaires à l'exercice de l'activité,
 - aux dépenses d'aménagement intérieur du local,
 - aux investissements immatériels (hors salaires) : frais de recrutement, prestations externes significatives avec des livrables clairs (site internet, dépôt de brevet, ...).
- Au-delà, de l'accompagnement financier, la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane accompagne l'entreprise à l'élaboration de l'étude des besoins. Elle s'appuie en complément sur des outils, des formations (ESS, marketing, comptabilité - gestion, juridique, fiscalité- social), l'aide à la recherche de financements, et participe à la mise en réseau avec des partenaires potentiels et d'autres porteurs de projet.

Montant de l'aide

- L'aide de Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane prend la forme d'une subvention de 2 000 € par emploi créé avec une bonification possible de 1 000 € accordée par emploi créé par l'entreprise avec un maximum de 2 pour l'embauche de :
 - jeunes de moins de 26 ans,
 - personnes en situation de handicap reconnues par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) représentant 20% de l'effectif total.
- L'aide est à hauteur de 20% des investissements réalisés HT, plafonnés à 25 000 €, soit 5 000 € maximum.

Informations pratiques

- Des permanences sur rendez-vous sont possibles :
 - à Béthune, centre Fleming,

- à Bruay-La-Buissière à la Maison du Projet,
- dans les antennes de l'Agglomération à Noeux-Les-Mines, Lillers et Isbergues.

Organisme

CA BETHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane

- **Hôtel communautaire**
100, avenue de Londres
CS 40548
62411 BÉTHUNE Cedex
Téléphone : 03 21 61 50 00
Télécopie : 03 21 61 35 48
E-mail : contact@bethunebruay.fr
Web : agglo.bethunebruay.fr